

# Le beau travail du Sénat

On n'a décidément pas discuté du vote féminin mardi dernier. M. Héry ayant déclaré l'impossibilité (?) d'être à son poste le 15 mars, le Sénat, plein de mansuétude et d'égards pour lui, avait en effet décidé — avec infiniment moins de mansuétude et d'égards pour nous — de reporter la discussion au 21 juin. Cette décision dont nous ne nous dissimulons pas la portée, fut prise par 170 voix contre 131. Et cette fois encore, nous protestons et contre la mesure elle-même et contre le fait d'avoir décrété d'office « hostiles » ou « abstentionnistes » des sénateurs qui, présents, eussent voté pour nous. C'est ainsi que M.M. Justin Godart, Fernand Merlin, Henri de Jovenel, de Ramet, Israël et quelques autres ont dû constater avec quelque étonnement la façon dont « on » les avait fait voter.

\*\*

C'est à cette même séance du 10 mars que l'on discuta également de l'accession des femmes au poste de greffiers auxiliaires et les débats resteront, comme ceux du 3 mars, une honte pour le Sénat et pour nous-mêmes. M. Duplantier, qui est, paraît-il, coutumier du fait, recommença à diriger contre nous des plaisanteries malséantes et d'un goût qui n'est même pas douteux. Il recueillit pourtant les sourires amusés et les suffrages enthousiastes d'une majorité qu'on aurait pu espérer plus courtoise et plus réservée. Comment nos adversaires eux-mêmes peuvent-ils accepter si aisément de se solidariser avec un homme mal élevé, dont la réputation de grivoiserie n'est plus à établir? Comment ne comprennent-ils pas qu'en suivant M. Duplantier, ils font injure à leur propre femme, à leur mère, à leurs filles?

Nous faisons appel l'autre jour à nos amies des Deux-Sèvres; aujourd'hui, nous nous adressons aux femmes de la Vienne. Accepteront-elles, sans broncher, les paroles publiquement prononcées à la tribune par leur sénateur? Nous publions ici, à leur intention, quelques-uns des « traits d'esprit » de M. Duplantier, nous réservant par ailleurs d'aller dans la Vienne pour donner à l'honorable (?) sénateur la publicité qu'il mérite.

\*\*

Mais la journée du 10 mars nous réservait encore une surprise. Nous apprenions en effet, que M. Viollette, sénateur d'Eure et Loire, venait de déposer au Sénat une proposition ayant pour but d'admettre les femmes dans tous les conseils municipaux à titre d'assesseur.

D'après ce texte, dans chaque commune, les femmes majeures de 25 ans auraient le droit de réclamer, dans les trois mois, à dater de la promulgation de la loi, leur inscription sur une liste électorale spéciale. Elles seraient appelées à voter pour envoyer au conseil municipal un nombre d'assesseurs qui ne pourrait être inférieur au quart plus un du nombre légal des conseillers municipaux.

Les assesseurs femmes ainsi désignés assisteraient à toutes les séances du conseil municipal, avec voix consultatives seulement. Elles ne participeraient pas à l'élection des délégués sénatoriaux, ni de la municipalité, mais elles désigneraient un adjoint spécial qui serait chargé de les représenter au sein de la municipalité. Cet adjoint pourrait recevoir délégation de maire et exercer les fonctions d'officier de l'état civil. Cependant il ne pourrait avoir qualité d'officier de police judiciaire.

La proposition de loi du sénateur d'Eure-et-Loire a été renvoyée à la commission d'administration générale et nous ne savons pas encore ce qu'il en résultera.

N'ayant pas nous-même sous les yeux le texte de cette proposition, il nous est difficile d'en discuter aujourd'hui les termes; mais d'ores et déjà nous reconnaissons qu'il s'agit là d'une déformation de la proposition déposée il y a quelques années à la Chambre des Députés par M. Emile Borel.

Et alors que les femmes ont dans tous les grands pays civilisés des droits politiques égaux à ceux des hommes, ce n'est pas sans amertume que nous constatons la proposition de suffrage féminin au compte-goutte que M. Viollette nous destine pour donner un semblant de satisfaction aux impatiences féminines et à l'oni-

nion publique quelque peu indignée de la façon cavalière dont on nous traite.

— Vous n'êtes jamais contentes, clamèrent ces Messieurs.

— Bien sûr que nous ne le sommes pas, répondrons-nous. Ce sac enfariné ne nous dit rien qui vaille. Nous nous rendons trop bien compte que l'on veut, pour nous faire taire, nous offrir un cadeau sans danger pour les petites et les grandes combinaisons masculines. Voilà en effet ce qu'au premier abord, nous semble être la proposition Viollette, proposition aussi modeste que la fleur humble et délicate dont l'honorable sénateur porte si joliment le nom.

Nos amis savent que nous n'avons jamais refusé le vote par étapes, à condition que les étapes offertes nous amènent peu à peu à l'égalité des droits politiques.

Mais est-ce bien une étape que l'on nous offre aujourd'hui? n'est-ce pas plutôt une corde adroitement enveloppée pour étrangler doucement et sans douleur l'égalité de nos droits.

Femmes, méfiez-vous!

C. Brunshvicg

1938-16x26-03

n° 1014.